



SAINT-MARTIN-DE-CRAU
P R O V E N C E

Saint-Martin-de-Crau le 26 janvier 2010

Service émetteur : Service Communication - Isabelle Borvo

Tél. / Fax: 04 90 47 98 43

E-mail : webmaster@ville-saint-martin-de-crau.fr - communication@ville-saint-martin-de-crau.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

Visite de la Commission Nationale de Protection de la Nature

La Commission Nationale de Protection de la Nature prévoit de publier, au mois de mars, un rapport sur la catastrophe écologique qui s'est produit en terre de Crau au mois d'août dernier suite à la rupture d'un pipeline. Ce rapport mettrait en exergue trois axes principaux. Le 1^{er} axe d'étude porte sur une évaluation de la pollution du sol et du sous sol, sur l'impact écologique du territoire de Natura 2000 et de la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau et sur l'impact de cette pollution sur la nappe phréatique. La deuxième partie de l'étude est consacrée aux enseignements à tirer de cette catastrophe et aux actions à mener en terme d'entretien sur des installations vieillissantes des pipelines (préconisations travaux suivis...). Enfin le troisième axe de ce rapport concerne une réflexion sur les mesures compensatoire.

Dans ce cadre, les membres de la Commission se sont déplacés sur le site des Coussouls le 26 janvier dernier. Sur place, ils ont rencontré les élus locaux, des scientifiques, des organismes de l'Etat ainsi que les co-gestionnaires de la réserve Naturelle des Coussouls de Crau. Le lendemain, le 27 janvier, cette Commission a souhaité rencontrer en Sous-préfecture d'Arles, les élus locaux dont le maire de Saint Martin, les associations de défense de l'environnement dont l'ADESM (Association de l'Environnement Saint Martinois) ainsi que les co-gestionnaires de la Réserve et les scientifiques.

Concernant la dépollution, les travaux de décaissement ont commencé ainsi que ceux destinés au pompage des hydrocarbures de surface de la nappe phréatique. Au delà des 5 hectares pollués par la rupture du pipeline, ce sont 46 hectares de la Réserve Naturelle qui sont impactés par le chantier.